

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Gilbert GRAMOULLE

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement
Association 'Un puits, une école à Madagascar'

En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec l'ONG « UN Puits, une école à MADAGASCAR », pour la réalisation d'un projet d'alimentation en eau avec la création de 8 puits dans le Sud de Madagascar, dans 8 villages : Magnera, Tsandriona Sud II, Bevala Mahaboa, Tongaenoro, Kilemanintsy, Tsiandriona Nord, Besasavy Sud, Marolinta. Montant de 8 000 €.

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à accompagner des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (DSP) eau et assainissement. C'est dans ce cadre que l'association « Un puits, une école à Madagascar » est accompagnée par la communauté d'agglomération depuis 2014.

Après un projet de 7 puits accompagné par Quimper Bretagne Occidentale en 2021, pour lequel tous les justificatifs de bon achèvement nous sont parvenus, l'association « Un puits, une école à Madagascar » vient d'adresser un nouveau projet d'alimentation en eau potable, pour la création de 8 puits dans des villages de Madagascar : Magnera, Tsandriona Sud II, Bevala Mahaboa, Tongaenoro, Kilemanintsy, Tsiandriona Nord, Besasavy Sud, Marolinta.

Le budget du projet s'élève à 28 000 €, avec des financements attendus de Quimper Bretagne Occidentale, du Conseil départemental du Finistère, de Douarnenez Communauté et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le solde étant issu des actions menées par l'association.

La demande de participation de Quimper Bretagne Occidentale pour ce projet est de 8 000 €.

La convention reprend les étapes du projet, ainsi que les engagements des différentes parties.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention pour la réalisation du projet de création de 8 puits avec l'association « Un puits, une école à Madagascar ».